

CHARTRE DE BONNE CONDUITE PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE
A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE PLEMET
(A Conserver)

Pour que la pause du midi et le repas soient un moment convivial et de détente pour tous,

Je dois ☺

Je ne dois pas ☹

- Aller aux toilettes avant la cantine si besoin
- Me laver les mains avant de manger
- Me ranger dans la file d'attente pour entrer dans la cantine
- Essuyer mes pieds avant d'entrer*
- Accrocher mon manteau calmement*
- Entrer sans courir dans la cantine
- Dire « Bonjour » aux adultes qui vont me servir
- M'asseoir calmement
- Mettre les verres et les couverts*
- Me tenir correctement à table
- Attendre mon tour
- Manger proprement
- Goûter à tous les plats
- Utiliser mes couverts
- M'essuyer la bouche avec la serviette
- Lever la main pour demander quelque chose
- Dire « Merci » et « S'il te plaît »
- Ecouter et respecter les adultes
- Aider à débarrasser la table*
- Rester à table pendant le repas
- Me lever de table calmement si besoin en ayant d'abord demandé l'autorisation aux agents de service
- Sortir sans courir de la cantine
- Respecter les jeux mis à disposition dans la cour, les équipements et la vaisselle à la cantine
- Respecter les espaces de jeu des autres dans la cour*
- Utiliser les couloirs de circulation tracés pour me déplacer dans la cour*

- Taper mes camarades
- Gêner mon voisin de table
- Déguster mes camarades par mon attitude ou mes paroles
- Jouer avec de la nourriture
- Crier
- Me lever de table sans autorisation
- Me balancer sur ma chaise
- Etre mal assis
- Mal répondre aux adultes
- Aller dans la cuisine ou la salle de plonge
- Refuser une cuillère du plat présenté dans l'assiette pour goûter
- Emmener des jeux dans la cantine et y jouer à table
- Jouer dans les toilettes et gaspiller l'eau et le papier
- Manger des bonbons
- Emporter des jeux personnels dans la cour (jeux-vidéos, IPOD, téléphone portable, tablette, autres,...)

**** uniquement à la cantine de l'école élémentaire***

Si le règlement n'est pas respecté

- Le personnel de service est autorisé à changer l'enfant de table.
- A chaque manquement au règlement, l'élève a un avertissement noté sur le cahier de transmission signé par lui et l'agent concerné. L'agent lui fait remplir sur place une fiche de réflexion sur le même modèle qu'à l'école. Il la fait signer à ses parents et la ramène à la cantine
- S'il s'agit d'un manque de respect à l'égard d'un adulte, l'enfant doit s'excuser oralement et devant témoin auprès de l'agent concerné. Le fait est noté sur le cahier de transmission de la même manière.
- Selon la fréquence et la gravité des manquements, M. LE MAIRE en sera informé, qui pourra donner suite par un courrier aux parents ou une convocation. En l'absence de réponse, M. LE MAIRE se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant dans l'intérêt du service.